

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M, Guillaume LEJEUNE, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absents excusés: M Patrick CREMA, Damien NOGUES, Alain PERRY.

1- Délibération pour une demande de subvention du Fond de Solidarité Territoriale (FST) pour l'aménagement du carrefour Saint Philipp à l'Agglomération d'Agen

L'appel d'offre pour les travaux de modification du carrefour Saint Philipp s'est achevé le 23 décembre 2022. Le prix de la meilleure offre est supérieur de 40 % au prix estimé fin 2021 qui a servi de base aux demandes de subvention 2022.

Dans ces conditions, il est nécessaire de réétudier le financement sur la base du nouveau prix. L'Agglomération d'Agen indique qu'il est possible d'annuler la demande de subvention 2022 et de faire une nouvelle demande avec le nouveau prix en 2023.

Le coût total du projet est passé de 107 000 à 143 400 € HT.

Le financement est désormais le suivant :

- Conseil Départemental : 30 500 €
- DETR : 46 660 €
- FST : 33 120 €
- Commune : 33 120 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à solliciter la subvention au titre du FST de 33 120 € auprès de l'Agglomération d'Agen.

2- Délibération pour une demande de subvention de DETR pour l'aménagement du carrefour Saint Philipp à l'Agglomération d'Agen

Pour les mêmes raisons que pour la délibération précédente, la demande de DETR doit être revue en tenant compte des nouveaux prix des travaux du carrefour du château Saint Philipp.

La subvention de DETR 2022 doit être maintenue pour ne pas la perdre. Les services de la Préfecture indiquent qu'il faut considérer l'augmentation du prix des travaux (36 400 €) comme une 2^{ème} tranche et demander une DETR 2023 sur cette somme.

Il est proposé de demander une subvention de 40% pour cette 2^{ème} tranche soit 14 560 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2023 de 14 560 € auprès des services de l'Etat.

3- Délibération pour une demande de subvention « FACIL » au Conseil Départemental pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes

Le système de subvention FACIL vient d'être mis en place par le Conseil Départemental. Le projet de mise en accessibilité des zones traiteur et sanitaires est éligible à cette subvention. Il est plafonné à 20% de 30 000 € de travaux maximum, soit 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à solliciter la subvention au titre du dispositif FACIL d'un montant de 6 000 € auprès du Conseil Départemental.

4- Délibération pour l'attribution d'une subvention annuelle à l'association les amis du RPI.

Il y a lieu de délibérer sur le montant de la subvention annuelle accordée à l'association les amis du RPI afin de pouvoir réaliser un versement mensuel de 2 000 € avant le vote du budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accorde une subvention annuelle de 24 000 € versable mensuellement à l'association des amis du RPI.

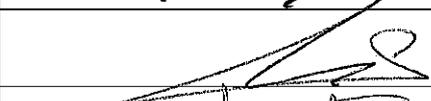
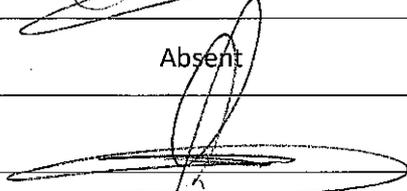
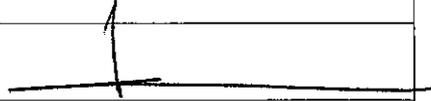
5- Divers

L'institutrice de la classe de CE1 et CE2 de Saint Sixte nous sollicite pour obtenir une aide au financement d'un voyage scolaire de fin d'année. Le coût de ce voyage est de 7500 € pour 28 élèves et 3 accompagnateurs.

Le conseil Municipal reste ouvert à cette demande à condition d'avoir connaissance du projet de plan de financement global pour se prononcer sur une éventuelle aide.

Il est à noter qu'il y a 6 élèves résidents à Saint Nicolas dans cette classe de 28 élèves.

Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	Absent
Alain PERRY	Absent
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	